

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2022

FSL Tarn et Garonne

BILAN

N° de compte	ACTIF au 31/12	Exercice 2022			Exercice 2021
		Brut au 31/12	Amortissements et provisions (à déduire)	Net au 31/12	Net au 31/12
	ACTIF IMMOBILISE				
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
21 - 23	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
27 (sauf 275)	Immobilisations financières (1)	285 793,17	12 611,63	273 181,54	327 456,45
275	Dépôts et cautionnement	-	-	-	-
	Total I	285 793,17	12 611,63	273 181,54	327 456,45
	ACTIF CIRCULANT				
441 - 443 - 4673	Financements et participations volontaires restant à recevoir	-	-	-	-
409 - 42 - 43 - 461 - 462 - 463 - 465 - 4671 - 4672 - 4678 - 4687	Créances diverses	941 054,84	-	941 054,84	-
50	Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
51 - 53	Disponibilités	638 709,43	-	638 709,43	1 997 792,40
47 - 48	Charges constatées d'avance (2) et comptes transitoires	-	-	-	-
	Total II	1 579 764,27	-	1 579 764,27	1 997 792,40
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 865 557,44	12 611,63	1 852 945,81	2 325 248,85
	(1) Dont à moins d'un an (brut)	-	-	-	-
	(2) Dont à plus d'un an	-	-	-	-

FSL DE TARN ET GARONNE

BILAN

N° de compte	PASSIF au 31/12	Exercice 2022	Exercice 2021
	CAPITAUX PROPRES		
102	Biens mis à disposition		-
103	Fonds propres	285 793,17	334 212,05
11	Report à nouveau	1 839 791,05	1 744 235,52
12	Résultat de l'exercice (positif ou négatif)	-272 638,41	95 555,53
	Total I	1 852 945,81	2 174 003,10
151 - 158	Provisions pour risques et charges (II)	-	-
	DETTES		
401 - 408	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
404	Dettes liées aux immobilisations	-	-
447 - 464 - 466 - 467 - 4686	Autres dettes	-	151 245,75
471-4731-478- 487	Produits constatés d'avance (1) et compte transitoires	-	-
	Total III	-	151 245,75
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 852 945,81	2 325 248,85
	(1) Dont à plus d'un an	-	-
	Dont à moins d'un an	-	-
	<i>Hors bilan</i> : montant des engagements de cautionnement et garanties donnés	-	-

test de la ventilation des produits constatés d'avance, sur +/- un an

OK

OK

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
FSL DE TARN ET GARONNE

N° de compte	CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021
	CHARGES D'EXPLOITATION		
60	Achats matières et fournitures	-	750,60
61-62	Autres achats et charges externes	200 000,00	200 000,00
63	Impôts et taxes	-	-
641-642-643-646	Salaires et traitements	-	-
645-647-648	Charges sociales	-	-
	CHARGES SPECIFIQUES		
657	Subventions	903 885,75	531 831,34
654	Autres charges spécifiques	14 162,41	6 855,97
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
6812 à 6817	Dotations aux provisions	-	-
	AUTRES CHARGES		
658	Charges diverses de gestion courante	-	-
	Total I	1 118 048,16	739 437,91
	CHARGES FINANCIERES		
686	Dotations aux amortissements et aux provisions	6 698,07	720,83
66	Charges financières	-	-
	Total II	6 698,07	720,83
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671-678	Sur opérations de gestion	16 536,00	-
675	Sur opérations en capital	-	-
687	Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
	Total III	16 536,00	-
	TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	1 141 282,23	740 158,74
	résultat	-272 638,41	95 555,53
	Total général	868 643,82	835 714,27

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
FSL DE TARN ET GARONNE

N° de compte	PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
74	Subventions d'exploitation	867 801,78	833 235,24
781-79	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	-	-
75	Autres produits	-	-
	Total I	867 801,78	833 235,24
	PRODUITS FINANCIERS		
764+768	Intérêts et autres produits assimilés	-	-
786	Reprises sur provisions et transferts de charges	842,04	2 478,63
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	Total II	842,04	2 478,63
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
771-778	Sur opérations de gestion	-	0,40
775	Sur opérations en capital	-	-
787	Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
	Total III	-	0,40
	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	868 643,82	835 714,27
			-
	Total général	868 643,82	835 714,27

TABLEAU 1 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

FSL DE TARN ET GARONNE

Année 2022

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières (sauf cpte 275)	334 212,05	178 442,60	226 861,48	285 793,17
Dépôts et cautionnements (cpte 275)	-	-	-	-
TOTAL	334 212,05	178 442,60	226 861,48	285 793,17

TABLEAU 2 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

TABLEAU 3 - ETAT DES PROVISIONS

Ventilation des provisions par nature de risques et charges	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation				
. de prêts	6 755,60	6 698,07	842,04	12 611,63
. d'autres immobilisations financières				-
. d'autres actifs circulant				-
Provisions pour risques et charges				-
TOTAL	6 755,60	6 698,07	842,04	12 611,63

TABLEAU 4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

FSL DE TARN ET GARONNE

Créances	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		test sur répartition échéances pour les créances	test sur répartition échéances pour les dettes
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an		
Créances de l'actif immobilisé :				Dettes :					
Prêts	285 793,17	173 265,84	112 527,33	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	-	-	-	OK	OK
Créances de l'actif circulant :				Dettes liées aux immobilisations	-	-	-		OK
Financements et participations volontaires restant à recevoir	-	-	-	Dettes fiscales et sociales	-	-	-	OK	OK
Créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie	-	-	-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	OK	OK
Autres créances diverses	941 054,84	941 054,84	-	Autres dettes	-	-	-	OK	OK
Charges constatées d'avance	-	-	-					OK	
Comptes transitoires	-	-	-	Produits constatés d'avance et comptes transitoires	-	-	-	OK	OK
TOTAL	1 226 848,01	1 114 320,68	112 527,33	TOTAL	-	-	-	OK	OK

TABLEAU 5 - ETAT DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT ET GARANTIE

FSL DE TARN ET GARONNE

Année 2022

1 Nature des engagements	2 Montant des engagements au début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			6 = 2+3-4-5 Montants des engagements à la fin de l'exercice
		3 Engagements donnés	4 Engagements échus avec mise en jeu (1)	5 Engagements échus sans mise en jeu (2)	
80111 - Cautionnements correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	-	-	-	-	-
80112 - Cautionnements correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	-	-	-	-	-
80113 - Cautionnements correspondant à une aide à un propriétaire occupant	-	-	-	-	-
8012 - Garanties données aux associations	-	-	-	-	-
8018 - Autres engagements donnés	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

(1) engagements échus avec mise en jeu du cautionnement ou de la garantie

(2) engagements échus sans mise en jeu du cautionnement ou de la garantie

TABLEAU 6 - ETAT DES PROVISIONS POUR COUVERTURE DES MISES EN JEU DE CAUTIONNEMENT ET GARANTIE

Montants des engagements à la fin de l'exercice	-
Provisions nécessaires pour couvrir le montant des engagements à la fin de l'exercice (1)	-
Solde du compte de provisions en début d'exercice	-
Ajustement du solde du compte de provisions (+ ou -)	-
Solde du compte de provisions en fin d'exercice (2)	-

(1) calculées suivant les règles de constitution des provisions, telles que ces règles ont été adoptées par le comité directeur pour le FSL hors GIP ou par l'assemblée générale du GIP, en fonction du taux de couverture souhaité

(2) ce montant doit être au moins égal à celui des provisions nécessaires pour couvrir le montant des engagements à la fin de l'exercice.

TABLEAU 7 - ETAT DES PRETS

FSL DE TARN ET GARONNE

Année 2022

Immobilisations financières	1	2	3	4	5=1+2-3-4	6		test sur répartition des échéances
	Solde au début de l'exercice	Accordés	Remboursés	Irrécouvrables (*)	Solde à la fin de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice par échéance		
						à moins 1 an	à plus 1 an	
2741 - Prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	184 893,20	70 375,73	115 162,76	3 559,04	136 547,13	91 907,54	44 639,59	OK
27411 - Prêts en vue du paiement d'un dépôt de garantie	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27412 - Prêts en vue du paiement des dettes locatives antérieures	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27413 - Autres prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	184 893,20	70 375,73	115 162,76	3 559,04	136 547,13	91 907,54	44 639,59	OK
2742 - Prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	59 161,15	67 153,87	38 339,69	5 511,02	82 464,31	40 356,17	42 108,14	OK
27421 - Prêts en vue de règlement de dettes de loyer et de charges locatives	59 161,15	38 103,87	37 700,79	5 511,02	54 053,21	34 750,27	19 302,94	OK
27422 - Autres prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	-	29 050,00	638,90	-	28 411,10	5 605,90	22 805,20	OK
2743 - Prêts correspondant à une aide à un propriétaire occupant	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27431 - Prêts en vue du règlement d'échéances d'emprunt impayées	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27432 - Prêts en vue du règlement de dettes de charges collectives	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27433 - Autres prêts correspondant à une aide à propriétaire occupant	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27451 - Prêts correspondant à une aide aux fournitures d'eau	8 339,88	2 766,99	5 997,44	80,00	5 029,43	3 430,37	1 599,06	OK
27452 - Prêts correspondant à une aide aux fournitures d'énergie	81 817,82	38 146,01	53 199,18	5 012,35	61 752,30	37 571,76	24 180,54	OK
27453 - Prêts correspondant à une aide aux fournitures de services téléphoniques	-	-	-	-	-	-	-	RAS
2744 - Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie	-	-	-	-	-	-	-	RAS
2748 - Autres prêts	-	-	-	-	-	-	-	RAS
TOTAL (*)	334 212,05	178 442,60	212 699,07	14 162,41	285 793,17	173 265,84	112 527,33	OK
(*) Faire figurer les prêts reconnus irrécouvrables et comptabilisés, selon le cas, soit au compte 65412 "Charges sur autres créances faisant l'objet d'une remise gracieuse", soit au compte 65422 "Autres charges sur autres créances irrécouvrables"								

TABLEAU 8 - ETAT DES PROVISIONS SUR PRETS

FSL DE TARN ET GARONNE

Année 2022

	1	2	3	4
	Provision au début de l'exercice	Augmentation Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	Solde fin d'exercice
29741 - Prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	3 061,64	802,28	842,04	3 021,88
297411 - Prêts en vue du paiement d'un dépôt de garantie	-	-	-	-
297412 - Prêts en vue du règlement des dettes locatives antérieures	-	-	-	-
297413 - Autres prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	3 061,64	802,28	842,04	3 021,88
29742 - Prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	2 265,74	2 975,01	-	5 240,75
297421- Prêts en vue de règlement de dettes de loyer et de charges locatives	2 265,74	2 975,01	-	5 240,75
297422- Autres prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	-	-	-	-
29743 - Prêts correspondant à une aide à un propriétaire occupant	-	-	-	-
297431 - Prêts en vue du règlement d'échéances d'emprunt impayées	-	-	-	-
297432 - Prêts en vue du règlement de dettes de charges collectives	-	-	-	-
297433 - Autres prêts correspondant à une aide à copropriétaire occupant	-	-	-	-
29745 - Prêts correspondant à une aide aux fournitures d'eau et d'énergie	1 428,22	2 920,78	-	4 349,00
TOTAL	6 755,60	6 698,07	842,04	12 611,63

TABLEAU 9 - ETAT DES SUBVENTIONS ACCORDEES

FSL DE TARN ET GARONNE

Année 2022

		Exercice 2022	Exercice 2021
6571	- Subventions correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	73 257,47	29 064,13
	65711 - Subventions en vue du paiement d'un dépôt de garantie	-	-
	65712 - Subventions en vue du règlement de dettes locatives antérieures	-	-
	65713 - Autres subventions correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	73 257,47	29 064,13
6572	- Subventions correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	205 909,64	83 351,07
	65721 - Subventions en vue du règlement de dettes de loyer et de charges locatives	205 909,64	83 351,07
	65722 - Autres subventions correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	-	-
6573	- Subventions correspondant à une aide à un propriétaire occupant	404,00	-
	65731 - Subventions en vue du règlement d'échéances d'emprunt impayées	-	-
	65732 - Subventions en vue du règlement de dettes de charges collectives	-	-
	65733 - Autres subventions correspondant à une aide à un propriétaire occupant	404,00	-
65771 - Subventions correspondant à une aide aux fournitures d'eau		98 407,80	74 997,91
65772 - Subventions correspondant à une aide aux fournitures d'énergie		512 410,84	334 137,23
65773 - Subventions correspondant à une aide aux fournitures de services téléphoniques		-	-
6574	- Dotations aux fonds associatifs	-	-
6575	- Financement des mesures d'accompagnement social lié au logement	-	-
6576	- Subventions au titre du financement de l'aide aux suppléments de dépenses de gestion	-	-
6578	- Autres subventions	13 496,00	10 281,00
TOTAL		903 885,75	531 831,34

TABLEAU 10 - ETAT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

FSL DE TARN ET GARONNE

Année 2022

Charges donnant lieu à décaissement, hors charges d'ordre	Exercice 2022	Exercice 2021
Achats	-	750,60
Achats de sous-traitance et services extérieurs	-	-
Autres services extérieurs :	200 000,00	200 000,00
Personnel extérieur à l'établissement	-	-
Rémunération du gestionnaire comptable et financier	200 000,00	200 000,00
Autres	-	-
Charges de personnel	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-
TOTAL	200 000,00	200 750,60

(ligne à ne pas remplir pour les GIP-FSL à comptabilité de droit public)

(ligne à ne pas remplir pour les FSL non constitués en GIP)

TABLEAU 11 - ETAT DES FINANCEMENTS DU DEPARTEMENT ET DES PARTICIPATIONS VOLONTAIRES

FSL DE TARN ET GARONNE

Année 2022

	Exercice N			Exercices antérieurs			7=3+6 restant dû en fin d'exercice N
	1 Montants prévus au titre de l'exercice N (1)	2 Montants encaissés pendant l'exercice N	3 = 1 - 2 restant dû sur l'exercice N, en fin d'exercice N	4 restant dû sur exercices antérieurs, au début de l'exercice N (2)	5 Montants encaissés pendant l'exercice N	6 = 4 - 5 restant dû sur exercices antérieurs, en fin d'exercice N	
1373 - Département	360 000,00	360 000,00	-	-	-	-	-
13741 - Communes et centres communaux d'action sociale (CCAS)	20 103,80	20 103,80	-	-	-	-	-
13742 - Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et centres intercommunaux d'action sociale (CIAS)	206 626,00	206 626,00	-	-	-	-	-
13748 - Autres collectivités territoriales	-	-	-	-	-	-	-
13771 - Caisses d'allocations familiales	30 000,00	30 000,00	-	-	-	-	-
13772 - ASSEDIC	-	-	-	-	-	-	-
13773 - Organismes d'HLM et sociétés d'économie mixte	8 550,50	8 550,50	-	-	-	-	-
13774 - Autres bailleurs	3 352,00	3 352,00	-	-	-	-	-
13781 - Distributeurs d'eau	-	-	-	-	-	-	-
13782 - Distributeurs d'énergie	172 000,00	172 000,00	-	-	-	-	-
13783 - Opérateurs de services téléphoniques	-	-	-	-	-	-	-
13775 - Organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction	-	-	-	-	-	-	-
13776 - Caisses de mutualité sociale agricole	-	-	-	-	-	-	-
13778 - Autres	18 750,60	18 750,60	-	-	-	-	-
Sous total des participations volontaires	459 382,90	459 382,90	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	819 382,90	819 382,90	-	-	-	-	-

(1) Porter dans cette colonne les engagements de financement concernant uniquement l'exercice N pour lequel les comptes sont établis.

Les prévisions concernant l'année N et annulées en cours d'année N ne doivent pas être prises en compte.

(2) Reporter les montants figurant en colonne 7 de l'état de l'exercice précédent

TABLEAU 12 - ETAT DES AUTRES CHARGES SPECIFIQUES**FSL DE TARN ET GARONNE****Année 2022**

Autres charges spécifiques		Exercice 2022
65411 - charges sur créances nées de la mises en jeu de cautionnement, faisant l'objet d'une remise gracieuse		-
65412 - charges sur autres créances faisant l'objet d'une remise gracieuse		420,13
6541 - charges sur créances faisant l'objet d'une remise gracieuse		420,13
65421 - autres charges sur créances irrécouvrables nées de la mise en jeu de cautionnement		-
65422 - autres charges sur autres créances irrécouvrables		13 742,28
6542 - autres charges sur créances irrécouvrables		13 742,28
654	- Autres charges spécifiques	14 162,41

FSL DE TARN ET GARONNE

BILAN

N° de compte	ACTIF au 31/12	Exercice 2021			Exercice 2020
		Brut au 31/12	Amortissements et provisions (à déduire)	Net au 31/12	Net au 31/12
	ACTIF IMMOBILISE				
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
21 - 23	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
27 (sauf 275)	Immobilisations financières (1)	334 212,05	6 755,60	327 456,45	326 806,09
275	Dépôts et cautionnement	-	-	-	-
	Total I	334 212,05	6 755,60	327 456,45	326 806,09
	ACTIF CIRCULANT				
441 - 443 - 4673	Financements et participations volontaires restant à recevoir	-	-	-	-
409 - 42 - 43 - 461 - 462 - 463 - 465 - 4671 - 4672 - 4678 - 4687	Créances diverses	-	-	-	-
50	Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
51 - 53	Disponibilités	1 997 792,40	-	1 997 792,40	1 872 515,48
47 - 48	Charges constatées d'avance (2) et comptes transitoires			-	-
	Total II	1 997 792,40	-	1 997 792,40	1 872 515,48
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	2 332 004,45	6 755,60	2 325 248,85	2 199 321,57
	(1) Dont à moins d'un an (brut)	-	-	-	-
	(2) Dont à plus d'un an	-	-	-	-

FSL DE TARN ET GARONNE

BILAN

N° de compte	PASSIF au 31/12	Exercice 2021	Exercice 2020
	CAPITAUX PROPRES		
102	Biens mis à disposition	-	-
103	Fonds propres	334 212,05	335 319,49
11	Report à nouveau	1 744 235,52	1 596 775,64
12	Résultat de l'exercice (positif ou négatif)	95 555,53	147 459,88
	Total I	2 174 003,10	2 079 555,01
151 - 158	Provisions pour risques et charges (II)	-	-
	DETTES		
401 - 408	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
404	Dettes liées aux immobilisations	-	-
447 - 464 - 466 - 467 - 4686	Autres dettes	151 245,75	119 766,56
471-4731-478-487	Produits constatés d'avance (1) et compte transitoires	-	-
	Total III	151 245,75	119 766,56
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	2 325 248,85	2 199 321,57
	(1) Dont à plus d'un an	-	-
	Dont à moins d'un an	-	-
<i>Hors bilan</i> : montant des engagements de cautionnement et garanties donnés		-	-

test de la répartition des produits constatés d'avance, sur +/- un an

RAS

OK

Tableau de financement du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE	
Année 2022			
		Montants Détaillés	Montants totaux
I/ Ressources financières			
1.1 Ressources externes			819 382,90
Dotations Conseil Général		360 000,00	
Participations volontaires		459 382,90	
1.2 Ressources internes			212 699,07
Remboursements de prêts		212 699,07	
Total Ressources			1 032 081,97
II/ Emplois			
2.1 Prêts			178 442,60
2.2 Subventions			903 885,75
Subventions correspondant à une aide à l'accès		73 257,47	
Subventions correspondant à une aide au maintien		205 909,64	
Subventions correspondant à une aide aux propriétaires occupants		404,00	
Subventions correspondant à une aide aux fournitures d'eau		98 407,80	
Subventions correspondant à une aide aux fournitures d'énergie		512 410,84	
Subventions correspondant à une aide aux fournitures de services téléphoniques		-	
Dotations aux fonds associatifs		-	
Financements des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL)		-	
Subventions au titre du financement de l'aide aux suppléments de dépenses de gestion		-	
Autres subventions		13 496,00	
Autres charges spécifiques (prêts irrécouvrables exclus)		-	
Total Emplois			1 082 328,35
Solde des opérations du Fonds			-50 246,38
III/			
Frais de fonctionnement		200 000,00	
Investissements		-	
Produits de cession des éléments d'actif cédés		-	
Charges financières et diverses		16 536,00	
Produits financiers et divers		-	
Total du III			216 536,00
IV/ Solde après frais de fonctionnement			-266 782,38
VI/ Incidence de la variation du be			-1 092 300,59
Dettes		-151 245,75	
Financements et participations volontaires restant à recevoir		-	
Créances diverses		-941 054,84	
Charges d'avances et comptes transitoires		-	
Charges à répartir		-	
Biens mis à disposition		-	
VII/ Trésorerie			
Trésorerie début d'exercice			1 997 792,40
Solde Trésorerie fin d'exercice calculée (IV + V + VI)			638 709,43
Valeurs mobilières de placement		-	
Disponibilité		638 709,43	
Total trésorerie inscrite au bilan		638 709,43	
Test :		OK	
		écart :	écart relatif (%) :

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
	Contrôles comptables			
1	Cohérence du bilan sur N	BON		Le total bilan actif est égal au total bilan passif sur N.
2	Cohérence du bilan sur N-1	BON		Le total bilan actif est égal au total bilan passif sur N-1.
3	Cohérence du compte de résultat sur N	BON		Le total des produits dans le compte de résultat est égal au total des charges sur N.
4	Cohérence du compte de résultat sur N-1	BON		Le total des produits dans le compte de résultat est égal au total des charges sur N-1.
5	Cohérence des états comptables entre eux	BON		Le résultat de l'exercice au passif du bilan est identique au solde (créditeur ou débiteur) du compte de résultat sur année N.
6	Cohérence des états comptables entre eux	BON		Le résultat de l'exercice au passif du bilan est identique au solde (créditeur ou débiteur) du compte de résultat sur année N-1.
7	Dotations aux provisions de l'exercice	BON		Les dotations aux provisions renseignées dans les charges financières du compte de résultat auxquelles on ajoute les dotations aux provisions renseignées dans la partie exploitation du compte de résultat et celles figurant dans la partie "exceptionnel" doivent être égales au total des dotations aux provisions de l'exercice renseignée dans le tableau 3 – Etat des variations des provisions.
8-0	Etat des prêts (tab. 7)	BON		Etat des prêts : contrôle que l'état des prêts est rempli et que les prêts accordés sont suffisamment détaillés (aides au maintien / aides à l'accès / aides aux copropriétaires ...)
8-1	Prêts en valeur brute	BON		La valeur brute des immobilisations financières renseignée dans le bilan doit être supérieure ou égale au solde des prêts à la fin de l'exercice (total de la colonne 5 du tableau 7 : Etat de variation des prêts - mouvements de l'exercice) .
8-2	Immobilisations financières	BON		La valeur brute des immobilisations financières renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur brute à la clôture de l'exercice des immobilisations financières dans le tableau 1 (Etat de l'actif immobilisé)
8-2 bis	Dépôts et cautionnement	BON		La valeur brute des dépôts et cautionnement renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur brute à la clôture de l'exercice des dépôts et cautionnement dans le tableau 1 (Etat de l'actif immobilisé)
8-3	Prêts en valeur brute	BON		La valeur brute à la clôture de l'exercice des immobilisations financières dans le tableau 1 (Etat de l'actif immobilisé) doit être supérieure ou égale au solde des prêts à la fin de l'exercice (total de la colonne 5 du tableau 7 : Etat de variation des prêts - mouvements de l'exercice) .
9-1	Créances diverses - exercice N	BON		La valeur des financements et participations volontaires restant à recevoir figurant à l'actif du bilan (exercice N) doit être égale au montant brut de ces financements et participations volontaires figurant dans l'actif circulant (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
9 - 5	Créances diverses - exercice N	BON		La valeur des créances diverses figurant à l'actif du bilan (exercice N) doit être égale à la somme des montants bruts des créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie et des autres créances diverses figurant dans l'actif circulant (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
9-2	Financements et participations volontaires restant à recevoir - exercice N	BON		Le montant des financements et participations volontaires restant à recevoir figurant à l'actif du bilan (exercice N) doit être égale aux financements et participations restant dus par Conseil général et participants volontaires à la fin de l'exercice N
9-3	Créances diverses - exercice N	BON		Le montant brut des financements et participations volontaires restant à recevoir figurant dans l'actif circulant (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice) doit être égal aux financements et participations restant dus par Conseil général et participants volontaires à la fin de l'exercice N

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
9-4	Financements et participations volontaires restant à recevoir - exercice N-1	BON		Le montant des financements et participations volontaires restant à recevoir figurant à l'actif du bilan (exercice N-1) doit être égale aux financements et participations restant dus par Conseil général et participants volontaires à la fin de l'exercice N-1
10	Charges constatées d'avance & comptes transitoires	BON		La valeur des charges constatées d'avance renseignée dans le bilan doit être égale au montant brut des créances de l'actif circulant (in tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
11	Dettes fournisseurs	BON		La valeur des dettes fournisseurs renseignée dans le bilan doit être égale au montant brut des dettes fournisseurs (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
11 b	Dettes liées aux immobilisations	BON		La valeur des dettes liées aux immobilisations renseignée dans le bilan doit être égale au montant brut des dettes liées aux immobilisations (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
12	Autres Dettes	BON		La valeur des autres dettes renseignée dans le bilan doit être égale à la somme des montants bruts des dettes fiscales et sociales, des dettes sur immob. & comptes rattachés et autres dettes (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
13	Produits constatés d'avance	BON		La valeur des produits constatés d'avance renseignée dans le bilan doit être égale au montant brut des produits constatés d'avance (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
14	Fonds propres	14 162,41	0,7	La somme des fonds propres et du report à nouveau renseignés au passif du bilan N doit être égal à la somme des fonds propres N-1, du report à nouveau N-1 et du résultat N-1 et des prêts accordés durant l'année N (tableau 7 - Etat de variation des prêts – mouvements de l'exercice - colonne 2) diminués des prêts remboursés durant l'année N (tableau 7 - Etat de variation des prêts – mouvements de l'exercice - colonne 3)
15-1	Frais de fonctionnement (N)	BON		Le total de charges d'exploitation doit être égal au total des charges du tableau 10 - Frais de fonctionnement des FSL, renseignant les achats, les achats de sous-traitance et services extérieurs, les autres services extérieurs (la rémunération du gestionnaire comptable et financier, du personnel extérieur à l'établissement), les charges de personnel, les impôts taxes et versements assimilés (année N).
15-2	Frais de fonctionnement (N-1)	BON		Le total de charges d'exploitation doit être égal au total des charges du tableau 10 - Frais de fonctionnement des FSL, renseignant les achats, les achats de sous-traitance et services extérieurs, les autres services extérieurs (la rémunération du gestionnaire comptable et financier, du personnel extérieur à l'établissement), les charges de personnel, les impôts taxes et versements assimilés (année N-1).
16-1	Reprises sur provisions et transferts de charges	BON		Les reprises sur provisions et transferts de charges de l'exercice figurant dans les produits financiers du Compte de résultat doivent être supérieurs ou égaux aux reprises de provisions de l'exercice figurant à l'Etat des provisions sur prêts (tab.8)
16-2	Reprise de provisions sur les prêts	BON		Les reprises de provisions sur les immobilisations financières renseignées dans les produits financiers du compte de résultat doivent être égales aux reprises de provisions sur prêts renseignées dans le tableau 3 – Etat des provisions.
16-3	Prêts irrécouvrables	BON		Les Autres charges spécifiques (cpt 654) du compte de résultat doivent être supérieures ou égales au total des prêts irrécouvrables de l'exercice figurant dans l'Etat des prêts (tableau 7)
16-3b	Prêts irrécouvrables	BON		Les prêts irrécouvrables de l'exercice (Etat des prêts - tableau 7) doivent être égaux, ou inférieurs, à la somme des charges sur autres créances faisant l'objet d'une remise gracieuse et des autres charges sur autres créances irrécouvrables figurant au tab.12 - Etat des charges spécifiques (comptes 65412+ 65422)

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
16-4b	Autres charges spécifiques (cpt 654) [intégrant prêts irrécouvrables et charges sur créances nées de la mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie]	BON		La valeur des autres charges spécifiques figurant au compte de résultat doit être égale au total du tableau 12 - Etat des autres charges spécifiques
16-4c	Charges sur créances nées de la mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie	BON		Les charges sur créances nées de la mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie (comptes 65411 et 65421 au tableau 12 - Etat des autres charges spécifiques) doivent être égales aux Mises en jeu de cautionnement & de garantie (tableau 5, colonne 4) diminuées de la somme des accords de Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement & garantie (cpt 2744 au tableau 7, colonne 2) et du montant brut des Créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie (Etat des échéances des créances et des dettes - tab. 4), cette somme étant plafonnée aux montants mis en jeu
16-4	Autres charges spécifiques (cpt 654) [intégrant prêts irrécouvrables et charges sur créances nées de la mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie]	BON		Les Autres charges spécifiques (cpt 654 du compte de résultat) doivent être égales aux Prêts irrécouvrables de l'exercice (Etat des prêts - tableau 7, colonne 4) augmentés des Mises en jeu de cautionnement & de garantie (tableau 5, colonne 4) diminuées de la somme des accords de Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement & garantie (cpt 2744 au tableau 7, colonne 2) et du montant brut des Créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie (Etat des échéances des créances et des dettes - tab. 4), cette somme étant plafonnée aux montants mis en jeu
17-0	Etat des subventions accordées (exercice N) (tab.9)			Etat des subventions : contrôle que l'état des subventions accordées est rempli et que les subventions accordées (exercice N) sont suffisamment détaillées (aides au maintien / aides à l'accès / aides aux copropriétaires ...)
17-1	Subventions accordées (figurant dans les charges spécifiques du compte de résultat N)	BON		La valeur des subventions renseignées dans les charges spécifiques du compte de résultat doit être égale au total du tableau 9 - Etat des subventions accordées (année N).
17-2	Subventions accordées (figurant dans les charges spécifiques du compte de résultat N-1)	BON		La valeur des subventions renseignées dans les charges spécifiques du compte de résultat doit être égale au total du tableau 9 - Etat des subventions accordées (année N-1).
18-1	Dotations financières du compte de résultat	BON		La valeur des dotations aux provisions relatives aux prêts renseignée dans les charges financières du compte de résultat doit être égale au montant des dotations aux provisions pour dépréciation des prêts (colonne B du tableau 3 - Etat des variations des provisions).
18-2	Dotations financières du compte de résultat	BON		La valeur des dotations aux provisions relatives aux prêts renseignée dans les charges financières du compte de résultat doit être égale à la somme du total des deux colonnes 2 et 3 dotations de l'exercice (tableau 8 - Variations des provisions des prêts – Mouvements de l'exercice).
19	Subventions (d'exploitation) reçues (figurant dans les produits du compte de résultat)	-14 162,41	-1,6	Les subventions d'exploitation renseignées dans les produits du Compte de résultat doivent être égales au total des dotations prévues pour l'exercice dans l'Etat des financements & participations volont. (tableau 11) diminué du solde des prêts accordés (tableau 7 - Etat de variations des prêts - colonne 2) par les prêts remboursés (tableau 7 - Etat de variations des prêts - colonne 3).
20	Prêts à moins d'un an	BON		Le montant brut des prêts à échéance à moins d'un an dans le tableau 4 - Etat des échéances des créances doit être égal au total du solde à la fin de l'exercice N des prêts à échéance à moins d'un an dans le tableau 7 - Etat des prêts.
21	Prêts à plus d'un an	BON		Le montant brut des prêts à échéance à plus d'un an dans le tableau 4 - Etat des échéances des créances doit être égal au total du solde à la fin de l'exercice N des prêts à échéance à plus d'un an dans le tableau 7 - Etat des prêts.

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
22	Prêts	BON		Le montant brut des prêts dans le tableau 4 - Etat des échéances des créances doit être égal au total du solde des prêts en fin d'exercice N dans le tableau 7 - Etat des prêts.
23	Prêts	BON		La valeur brute des immobilisations financières renseignée dans le bilan doit être supérieure ou égale au montant brut des créances de l'actif immobilisé.
24-0	Etat des Engagements de cautionnement et de garantie (tab. 5)	aucun engagement ne figure dans l'Etat des engagements		Etat des engagements : contrôle que l'état des engagements est rempli et contrôle d'une ventilation cohérente des engagements échus. En effet, les engagements échus se composent d'engagements échus avec mise en jeu du cautionnement ou de la garantie et d'engagements échus sans mise en jeu. Si les engagements échus se composent uniquement d'engagements échus avec mise en jeu ou uniquement d'engagements échus sans mise en jeu (cas possibles mais très rares), l'attention doit être attirée.
24-1	Engagements hors bilan - exercice N	BON		La valeur des engagements hors bilan renseignée en bas du passif du bilan de l'exercice N doit être égale au montant des engagements à la fin de l'exercice N renseigné dans le tableau 5 – Etat des engagements de cautionnement et de garantie.
24-2	Engagements hors bilan - exercice N-1	BON		La valeur des engagements hors bilan renseignée en bas du passif du bilan de l'exercice N-1 doit être égale au montant des engagements au début de l'exercice N renseigné dans le tableau 5 – Etat des engagements de cautionnement et de garantie.
25-0	Montants des engagements	BON		Si des engagements échus figurent dans l'Etat des engagements de cautionnement et de garantie (tab.5), alors il doit y avoir des engagements inscrits (engagements antérieurs à l'année N ou engagements pris durant l'année N). En conséquence, le montant des engagements en fin d'exercice est toujours supérieur ou égal à 0.
25-1	Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie			Si des prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie sont inscrits dans l'Etat des prêts, cela signifie que le FSL accorde des cautionnements ou garanties : donc le tableau des engagements devrait être renseigné
25-2	Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie	BON		Le montant des prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie doit être inférieur ou égal au montant des mises en jeu de cautionnement ou garantie [si le montant de ces prêts est supérieur au montant des mises en jeu, cela peut s'expliquer par le fait que des prêts accordés en N concernent des mises en jeu faites en N-1]
25-3	Créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie	BON		Les créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie figurant dans l'actif circulant (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice) doivent être inférieures ou égales au montant total des engagements échus avec mise en jeu figurant dans l'Etat des engagements de cautionnement et de garantie (Tab. 5)
26	Engagement en fin d'exercice (hors bilan)	BON		Le montant total des engagements de cautionnement et de garantie en fin d'exercice (hors bilan) figurant dans l'Etat des engagements de cautionnement et de garantie (tableau 5) doit être reporté à l'identique dans l'Etat des provisions pour couverture des mises en jeu de cautionnement et de garantie (tableau 6)
27	Ventilation des produits constatés d'avance	BON		Les produits constatés d'avance doivent être ventilés selon + ou - 1 an, dans passif du Bilan
28	Ventilation des échéances des créances	BON		Les créances (actif) doivent toutes être ventilées en fonction du degré de leur liquidité (+ ou - 1 an), dans Etat des échéances des créances et des dettes (partie créances) (tableau 4 de l'annexe)

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
29	Ventilation des échéances des dettes	BON		Les dettes (passif) doivent toutes être ventilées en fonction de leur exigibilité (+ ou - 1 an), dans Etat des échéances des créances et des dettes (partie dettes) (tableau 4 de l'annexe)
30	Ventilation des échéances des prêts	BON		Les soldes des prêts à fin N doivent tous être ventilés selon leurs échéances (+ ou - 1 an), dans Etat des prêts (tab.7)
31-2	Provisions pour risques et charges au 31/12/N	BON		Les provisions pour risques et charges (cpte 151) figurant au Passif du bilan N doivent être égales aux provisions pour risques et charges à la fin de l'exercice (tableau 3 - état des provisions)
31-3	Provisions pour risques et charges au 31/12/N-1	BON		Les provisions pour risques et charges (cpte 151) figurant au Passif du bilan N-1 doivent être égales aux provisions pour risques et charges au début d'exercice (tableau 3 - état des provisions)
31-4	Compte de provisions pour engagement de cautionnement au 31/12/N	BON		Les provisions pour risques et charges (cpte 151) figurant au Passif du bilan N doivent être supérieures ou égales au solde du compte de provisions pour engagement de cautionnement en fin d'exercice (tableau 6)
31-5	Compte de provisions pour engagement de cautionnement au 31/12/N-1	BON		Les provisions pour risques et charges (cpte 151) figurant au Passif du bilan N-1 doivent être supérieures ou égales au compte de provisions pour engagement de cautionnement en début d'exercice (tableau 6)
32	Reprises de provisions	BON		La reprise des provisions pour risques et charges figurant dans l'état des provisions (tab. 3) est inférieure ou égale aux reprises sur provisions et transfert de charges dans les produits d'exploitation du compte de résultat
33	Amortissements des immobilisations incorporelles	BON		La valeur des amortissements des immobilisations incorporelles renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur des amortissements des immobilisations incorporelles en fin d'exercice dans le tableau 2 - tableau des amortissements
34	Amortissements des immobilisations corporelles	BON		La valeur des amortissements des immobilisations corporelles renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur des amortissements des immobilisations corporelles en fin d'exercice dans le tableau 2 - tableau des amortissements
35	Immobilisations incorporelles en valeur brute	BON		La valeur brute des immobilisations incorporelles renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur brute à la clôture de l'exercice des immobilisations incorporelles dans le tableau 1 - Etat de l'actif immobilisé
36	Immobilisations corporelles en valeur brute	BON		La valeur brute des immobilisations corporelles renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur brute à la clôture de l'exercice des immobilisations corporelles dans le tableau 1 - Etat de l'actif immobilisé
37-1	Provisions pour dépréciation d'immobilisations financières	BON		Les provisions sur immobilisations financières figurant à l'actif (2ème colonne de l'actif du bilan) doivent être égales à la somme des Provisions en fin d'exercice pour dépréciation de prêts et des Provisions pour dépréciation d'autres immobilisations financières figurant à l'Etat des provisions (tab. 3)
37-2	Provisions pour dépréciations de prêts	BON		Les provisions en fin d'exercice pour dépréciation de prêts figurant à l'Etat des provisions (tab. 3) doivent être égales au solde en fin d'exercice du total des provisions de prêts figurant dans l'Etat des provisions sur prêts (tab. 8)
37-3	Provisions pour dépréciations d'immobilisations financières	BON		Les provisions sur immobilisations financières figurant à l'actif (2ème colonne de l'actif du bilan) doivent être supérieures ou égales au solde en fin d'exercice du total des provisions de prêts figurant dans l'Etat des provisions sur prêts (tab. 8)
38	Provisions pour autres actifs constituées à la fin de l'exercice N	BON		Les provisions sur l'actif circulant figurant à l'actif (2ème colonne de l'actif du bilan) doivent être égales aux Provisions pour dépréciation d'autres actifs constituées à la fin de l'exercice N figurant dans l'Etat des Provisions (tab. 3)
39	Trésorerie au 31/12/N-1 (valeurs mobilières de placement et disponibilités)			La trésorerie au 31/12/N-1 figure à l'actif du bilan N-1

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
40	Trésorerie au 31/12/N (valeurs mobilières de placement et disponibilités)	OK		La trésorerie au 31/12/N figurant à l'actif du bilan doit être égale à la trésorerie calculée dans le tableau de financement à partir de la trésorerie au 31/12/N-1
41	montant des financements (au titre de l'année N)	BON		Le montant des financements prévus au titre de l'exercice figurant dans le tableau 11 doit être supérieur ou égal au montant des financements encaissés au titre de l'exercice
42-1	Evolution des Biens mis à disposition	BON		L'accroissement des biens mis à disposition (passif du bilan) doit être inférieur ou égal à l'augmentation des immobilisations corporelles & incorporelles durant l'exercice figurant à l'Etat de l'actif immobilisé (tab. 1)
42-2	Biens mis à disposition			La somme des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, à l'actif du bilan, doit être supérieure ou égale au montant des biens mis à disposition dans les capitaux propres figurant au passif du bilan.
Contrôles de gestion				
1	Résultats + Prêts accordés > 0	alerte		le résultat (produits d'exploitation - charges d'exploitation) augmenté des prêts accordés est supérieur à 0
2	au 31/12/N :			
	Fonds propres, RAN & résultat	1 852 945,81		
	amortissements	-		
	provisions sur prêts & autres immo. financières LT	12 611,63		
	Ressources long terme	1 865 557,44		
	Immobilisations (valeur brute)	285 793,17		
	fonds de roulement net global	1 579 764,27		
	provisions de fin d'exercice	12 611,63		
	fonds de roulement > provisions inscrites au bilan	ratio respecté		le fonds de roulement net global (= ressources à long terme - immobilisations) doit être supérieur aux provisions de fin d'exercice
3	trésorerie de fin d'exercice > solde du compte de provisions en fin d'exercice	risque couvert		la trésorerie de fin d'exercice doit être au moins égale aux provisions pour engagements de façon à pouvoir honorer si besoin un minimum d'engagements
4	trésorerie de début d'exercice + financements & participations reçus en N au titre de N-1 + ressources N - (total emplois N + frais de fonctionnement) [dans tableau de financement] > 0	équilibre financier		la trésorerie de début d'exercice additionnée des financements & participations reçus en N au titre de N-1 et des ressources de N doit pouvoir financer la totalité des dépenses (total emplois + frais de fonctionnement)

Annexe des FSL non constitués en GIP

Les comptes annuels du fonds de solidarité pour le logement du département de comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout.

Règles et méthodes comptables

A- Rappeler les règles de constitution des provisions adoptées par le responsable en fonction du taux de couverture souhaité.

B- Informations complémentaires

Autres informations significatives et notamment changement de méthode comptable et indication de la nature des erreurs (se reporter à la page 57 du guide comptable).